

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Carrière de granitoïde de Bakamba : Elvis Ossindji calme le jeu

DEVANT la tournure que prenait déjà le dossier lié à l'exploitation de ce site, le ministre des Mines et de la Géologie a promptement réagi en réunissant, autour d'une table, les sociétés SGTP mines et Synohydro. Objectif : comprendre ce qu'il en est réellement et, surtout, apaiser l'atmosphère et rassurer les parties de ce que le gouvernement n'entend pas bafouer les règles de transparence qu'il a établies.

G.R.M
Libreville/Gabon

HIER, vendredi 24 mars 2023, le ministre des Mines et de la Géologie, Elvis Ossindji, a réuni les responsables des sociétés SGTP mines et Synohydro en superposition sur le site de Bakamba, dans la province du Haut-Ogooué. Comme il fallait s'y attendre, cette situation pour le moins gênante était à l'ordre du jour de cette rencontre. Une circonstance d'autant plus



Les deux acteurs ont été édifiés par le membre du gouvernement sur la question de l'exploitation de cette mine.

embarrassante que le membre du gouvernement s'est vite aperçu que des choses contraires aux usages légaux ont été faites à son insu. Au point que l'on se retrouve dans un bric-à-brac qui n'aurait pas dû exister, sans un brin de subterfuge qui, au final, dédouane donc le directeur général des mines et de la géologie (DGMG) et, surtout, le chef du département ministériel précité.

Tout de go, Elvis Ossindji a dit découvrir la situation par

voie de presse. Pour en avoir le cœur net, il a, lors de cette confrontation lancée par lui-même, laissé à chaque partie le soin de s'exprimer. La parole a d'abord été donnée à SGTP mines qui se considère, à juste titre, comme attributaire légal de cette carrière située plus exactement dans le département Lékoko, à Bakoumba.

L'entreprise gabonaise, tout en rappelant qu'elle en est effectivement allocataire, a travers l'arrêté n°000165/

MPGM/SG/DGMG/DLMEM du 30 décembre 2021, a indiqué être en attente d'un avis technique favorable de la part de la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature (DGEPN) du ministère des Eaux et Forêts, pour pouvoir démarrer ses activités. Mais grande a été sa surprise de constater que la compagnie chinoise Synohydro y entamé un certain nombre d'activités, au vu du constat par huissier de justice, d'engins sur ce terrain.

C'est pour cette raison que, courroucée, elle va saisir le ministre des Mines et de la Géologie, le 17 mars dernier, pour dénoncer cette situation. Preuves à l'appui, Elvis Ossindji a bel et bien reçu la correspondance en question. Aussi a-t-il instruit ses services de traiter ce dossier dans l'urgence. Mais celui-ci se trouve encore au niveau de la DGMG, a-t-on appris. Laquelle devait examiner le problème avant que le ministre ne se prononce.

De son côté, l'entreprise chinoise, adjudicataire des travaux d'aménagement de la route Moanda-Bakoumba, a indiqué qu'elle a répondu à un appel à consultation publique. Ce qui lui a donc permis d'obtenir le droit d'exploiter ladite carrière. Sauf que, au niveau de l'administration centrale des Mines, personne ne reconnaît lui avoir accordé cette autorisation. Ce qui aura tout de même suscité quelques interrogations.

Tout compte fait, il fallait bien calmer le jeu. Et c'est ce qu'a fait le membre du gouvernement engagé depuis sa prise de fonction dans une logique de salubrité dans ce secteur granitoïde. Tout en comprenant le caractère prioritaire des travaux routiers octroyés à Synohydro, Elvis Ossindji a dit n'avoir jamais signé, au bénéfice de la société chinoise, une autorisation pour exploiter la carrière de granitoïde de Bakamba.

Aussi a-t-il rassuré l'entreprise SGTP mines de ce qu'il ne l'a jamais informé d'un quelconque retrait de son permis. Bien au contraire, a-t-il souligné, "le gouvernement a été instruit par le chef de l'Etat pour sortir des champions nationaux dans ce domaine".

À l'issue de cette réunion de mise au point, les parties concernées sont reparties avec des cœurs apaisés, en sachant que le gouvernement n'entend pas violer les règles de transparence qu'il a lui-même établies. Et qu'il est fondamental aussi pour les entreprises majors de travailler avec les PME nationales.

Bannir les mauvais comportements

G.R.M
Libreville/Gabon

ALORS qu'il pourrait séjourner lundi prochain dans le Haut-Ogooué, le ministre des Mines et de la Géologie, Elvis Ossindji, devrait avoir une importante séance de travail avec le gouverneur de cette province, Jacques Denis Tsanga. Et la probable rencontre qui aura trait au dossier de la carrière de granitoïde de Bakamba, devrait être élargie aux responsables des entreprises Synohydro et SGTP Mines.

Ce sera, sans aucun doute, l'occasion pour Elvis Ossindji d'indiquer aux uns et aux autres

que seul lui, en tant qu'autorité ministérielle de tutelle, a la prérogative d'autoriser l'exploitation des matériaux de carrière sur toute l'étendue du territoire. Ou encore retirer à tout détenteur un permis y relatif. Cette mise au point s'impose aujourd'hui plus qu'auparavant. En ce sens qu'il faut prévenir et éviter de se retrouver face à des situations suspicieuses, comme celle à l'origine de l'affaire de Bakamba. Alors que, depuis sa prise de fonctions, il n'a de cesse d'œuvrer à la mise en place d'un concept dénommé "le minier responsable".

Hier, après avoir écouté les dirigeants des sociétés citées plus haut, le ministre

des Mines et de la Géologie n'a pas caché sa déception de constater que certains collaborateurs continuent de briller par des comportements peu recommandables et qui sont de nature à saper l'action de toute une administration. À tout considérer, les services déconcentrés sont directement pointés du doigt.

Car, à l'analyse des explications des responsables de SGTP Mines, de Synohydro et de l'administration centrale des Mines, la présence de l'entreprise chinoise sur le site attribué à la PME nationale a été entérinée au niveau du Haut-Ogooué. Vraisemblablement à la suite des discussions dont le gouverneur

de la province a été mis au courant. Certains voulant profiter de leurs positions pour se livrer à des pratiques pour le moins douteuses qui, par ricochet, peuvent nuire à l'image du chef de ce département ministériel. Dès lors, inutile de poser encore la question de savoir qui a autorisé la major chinoise à mener des activités sur le site de Bakamba. Il reste simplement à espérer, si une situation similaire venait à se répéter, que les parties s'orientent vers la haute hiérarchie de l'administration compétente pour tenter de régler un malentendu et faire respecter les textes.